

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance** : Mme LEMBEZAT

---

**24 – 43 - « 10 JOURS SANS ÉCRAN » – GRATUITE DE LA PISCINE**

**Rapport présenté par Madame BOUBARNE, conseillère municipale :**

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a prévu de s'inscrire au défi « 10 jours sans écran » qui aura lieu du 14 mai au 23 juin 2024.

Des propositions d'activités « alternatives » (aux écrans) permettront aux familles de « sortir jouer ». Un défi est ainsi proposé aux enfants des écoles publiques orthéziennes.

Dans ce cadre, les enfants âgés de 6 à 12 ans, qui participent au défi durant cette période, pourront accéder gratuitement à la piscine municipale.

Un carnet de bord sera présenté au personnel de l'accueil de la piscine et un ticket d'entrée sera délivré aux participants. Celui-ci justifiera la présence des enfants dans le bassin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité de l'accès à la piscine municipale pour les enfants de 6 à 12 ans qui participent au défi « 10 jours sans écran » pour la période du 14 mai au 23 juin 2024.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Publiée le**